

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025

ID : 059-215903832-20251029-DC\_2025\_106-AU

République Française  
Département du Nord

Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2025-106

Ville de Marly

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur LEDRÔLE Aurélien tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

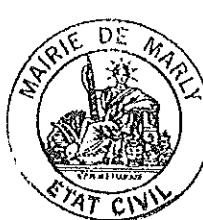
### DECIDE

D'accorder l'achat d'une case au columbarium au cimetière communal portant le n° 3451 à Monsieur LEDRÔLE Aurélien domicilié à Coutras (Gironde) – 15 B Lieu-dit Miquelet.

Cette concession est accordée à compter du 29 octobre 2025 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 1 m<sup>2</sup>, d'un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 29 octobre 2025



Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 03/11/2025  
et de la publication le 03/11/2025